

Dépister les TMS

Les troubles musculosquelettiques, représentent plus de 80% des maladies professionnelles reconnues en Alsace-Moselle (tendinites, syndrome du canal carpien ...).

Ce type de pathologie peut être associé à une incapacité fonctionnelle qui risque de compromettre l'aptitude au travail du salarié.

Les TMS sont des maladies qui sont dues à de multiples facteurs.

Les facteurs de risque directs sont la répétitivité des gestes, la force excessive et les positions articulaires extrêmes.

Le vécu, ainsi que l'organisation du travail (monotonie et pauvreté des tâches, pauses insuffisantes ...) sont autant de facteurs de risque indirects.

Le dépistage permet d'identifier les situations susceptibles d'être à risque de TMS du membre supérieur.

Après le choix d'une situation de travail, l'utilisateur recherchera la présence des facteurs de risque et la durée d'exposition de l'opérateur.

Lorsque plusieurs personnes occupent le même type de poste, le renseignement de cette grille sur un échantillon d'opérateurs permettra un dépistage correct de l'exposition au risque.

Un entretien avec le médecin du travail sur les postes ainsi ciblés permettra de confirmer les conclusions de cette analyse.

LA PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES PROFESSIONNELS, UN PARTENAIRE POUR LA MAÎTRISE DES RISQUES

- L'ASSUREUR SOCIAL DES ENTREPRISES CONTRE LES RISQUES PROFESSIONNELS
- UNE STRUCTURE DÉCENTRALISÉE POUR AIDER LES ENTREPRISES À MAÎTRISER LES RISQUES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE MALADIES PROFESSIONNELLES

Siège

STRASBOURG : Tél. 03 88 14 33 00 Télécopie 03 88 23 54 13
14 rue Adolphe Seyboth BP 392
67010 STRASBOURG CEDEX

Circonscriptions départementales

MOSELLE : Tél. 03 87 66 86 22 Télécopie 03 87 55 98 65
3 place du Roi George BP 31062
57036 METZ CEDEX 01

Espace prévention : Tél. 03 87 66 90 99

BAS-RHIN : Tél. 03 88 14 33 00 Télécopie 03 88 23 54 13
14 rue Adolphe Seyboth BP 392
67010 STRASBOURG CEDEX

Espace prévention : Tél. 03 88 14 33 00
18 rue Adolphe Seyboth

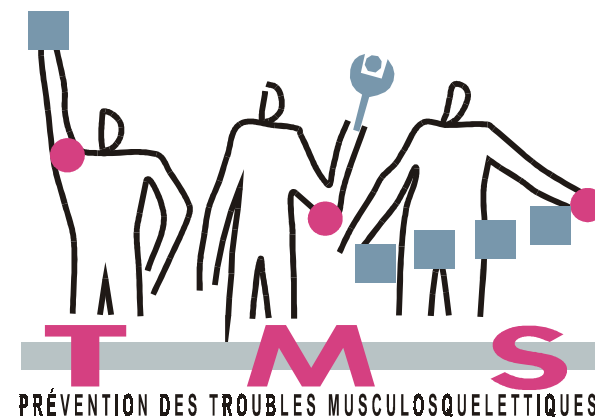
HAUT-RHIN : Tél. 03 89 21 62 20 Télécopie 03 89 21 62 21
11 avenue de Lattre de Tassigny BP 488
68020 COLMAR CEDEX

- diagnostics et conseils techniques, contrôle, formation, documentation
- détermination du taux de la cotisation "accidents du travail", aides financières

PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



Un service de la Cram Alsace-Moselle






Dépistage

**Une méthode
simple et rapide
pour détecter
les situations
à risque**





LA LIGNE PREVENTION

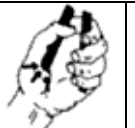

Identification	
Poste :	
Opérateur :	
Date :	Heure :
Descriptif des tâches réalisées	


Entourez et additionnez


Force des mains	Durée d'exposition cumulée/j		
	0h à 2h	2h à 4h	4h à 8h
 Saisir à pleine main une charge > 5 kg	0	1	3
 Prise pouce-index avec poids > 1 kg	0	2	3
 Doigt : force statique prolongée	0	1	2

Répétitivité	Durée d'exposition cumulée/j		
	0h à 2h	2h à 4h	4h à 8h
Mouvements identiques répétés toutes les 15s ou moins (membre supérieur)	0	1	3

Postures à risque	Durée d'exposition cumulée/j		
	0h à 2h	2h à 4h	4h à 8h
 Cou : penché à +20° ou à -5° en arrière	0	1	3
 Epaule : Coude au-dessus du milieu du tronc ou bras non maintenu pendant les tâches de précision réalisées par les mains	0	2	3
 Bras : Rotation rapide de l'avant bras ou coude très fléchi	0	1	2
 Flexion > 20° Extension > 30°	0	2	3

Pression	Durée d'exposition cumulée/j		
	0h à 2h	2h à 4h	4h à 8h
 Objet aiguisé qui s'enfoncé dans la peau	0	1	2
 Utiliser la paume de la main comme marteau	0	1	2

Vibrations	Durée d'exposition cumulée/j		
	0h à 2h	2h à 4h	4h à 8h
 Vibration localisée ou assis sur une surface vibrante	0	1	2

Environnement	Durée d'exposition cumulée/j	Durée d'exposition cumulée/j		
		0h à 2h	2h à 4h	4h à 8h
 Température froide : exposition à une température inférieure à 10° C		0	0	1

Organisation du travail	Durée d'exposition cumulée/j		
	0h à 2h	2h à 4h	4h à 8h
Facteurs de contraintes : - lié à la cadence de la machine - payé au rendement - soumis à des délais impératifs quotidiens postures maintenues sans micro pauses - postures inconfortables sans micro pauses	2 si l'un des facteurs est présent 3 si au moins deux des facteurs sont présents		

Cet outil ne peut servir que de guide pour évaluer les facteurs de risque de TMS des membres supérieurs. Les résultats d'évaluation de facteurs de risque ne peuvent en aucun cas revêtir un caractère d'expertise et être opposables à des tiers.

CONCLUSION

Si le total fait apparaître un score supérieur à 5, alors la situation de travail est à risque de TMS du membre supérieur.

Des solutions existent, parlez-en au contrôleur de sécurité de la CRAM. Il peut vous présenter une démarche qui vous permettra de trouver des solutions réalistes et adaptées.